

L'an deux mille vingt et le dix-huit Février à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 04 Février 2020.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DUCASSE Valérie, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES : GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali,
Secrétaire de séance : Mme Jeany PIZZINATO

Après lecture, donnée par Monsieur Le Maire, le compte rendu de la réunion du 17 Décembre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2019 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 133 097.61
Opérations de l'exercice :	Dépenses : <u>85 039.34</u>	Recettes : <u>113 513.31</u>
TOTAUX :	85 039.34	246 610.92
Résultat de clôture :	Excédent de : 161 571.58	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 0.00	Recettes : 25 088.88
Opérations de l'exercice :	Dépenses : <u>29 749.88</u>	Recettes : <u>15 189.28</u>
TOTAUX	29 749.88	40 278.76
Résultat de clôture :	Excédent de : 10 528.28	

Restes à Réaliser :	Dépenses : 18 034.00	Recettes 400.00
----------------------------	-----------------------------	------------------------

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 154 465.86

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Jacques DEMOULE, doyen, prend la présidence et fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif. Monsieur Le Maire regagne la séance.

-002- COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par les Comptables qui ont partagé la gestion du poste en 2019. Il donne le détail des comptes et les résultats de l'exercice qui sont similaires au Compte Administratif qui vient d'être voté.

Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2019.

-003- AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2019 sur le budget 2020 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	: 28 473.97
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA	Excédent	: 133 097.61

Résultat de clôture à affecter (A1) : **Excédent de : 161 571.58**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice :	Déficit	: - 14 560.60
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	: + 25 088.88

Résultat Comptable cumulé R 001 **Excédent de : + 10 528.28**

Restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		- 18 034.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		+ 400.00

Solde des Restes à Réaliser : **- 17 634.00**

Besoin réel de Financement (B) **- 7 105.72**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1) : 161 571.58

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement :

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 7 105.72

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 154 465.86

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la réunion communautaire de la veille, soit du 17 Février 2020.

ECOPOLE DE CAPTIEUX :

Par délibération en date du 20 Octobre 2015, la Communauté de Communes du Bazadais a souhaité maîtriser le foncier nécessaire au projet d'une zone à vocation économique dite « Ecopôle ». Les communes de Captieux et d'Escaudes ont cédé les parcelles concernées à la SAFER pour donner le temps à la Communauté de Communes de monter le projet. Une convention a été signée entre le Département, la SAFER et la Communauté de Communes qui stipule que le terrain sera acheté par la SAFER pour permettre la réserve foncière et il sera ensuite revendu à la Communauté de Communes. Le Département prenant en charge les frais financiers et de gestion de la SAFER

Cette convention arrivait à échéance en Décembre et lors du Conseil Communautaire du mois d'Octobre, il avait été décidé de demander le renouvellement de la Convention.

La Safer a refusé ce renouvellement de convention, ce qui oblige la Communauté de Communes à acquérir ces parcelles pour un montant de 230 000 euros. Une ouverture de crédits a donc été décidée.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Monsieur le Maire fait l'historique de la situation par rapport au calcul des montants des attributions de compensation. Il donne lecture du Projet de délibération transmis par la Communauté de Communes. Il précise que la commune de COURS LES BAINS est uniquement concernée par la compétence voirie.

Pour la compétence voirie de centre-bourg :

L'évaluation des charges transférées par les Communes de l'ex Communauté de Communes Captieux-Grignols a permis de déterminer les attributions de compensation suivantes :

Tableau 1 : Attributions de compensation des communes de Captieux-Grignols suite au transfert des charges de voirie

Communes	Attributions de compensation avant transfert charges	Charges transférées	Attributions de compensation après transfert
Captieux	56 661,24 €	11 456,22 €	45 205,02 €
Cauvignac	-6 242,99 €	0,00 €	-6 242,99 €
Cours	1 946,49 €	0,00 €	1 946,49 €
Escaudes	-8 034,37 €	265,86 €	-8 300,23 €
Giscos	25 568,30 €	903,91 €	24 664,39 €
Goulade	-5 918,25 €	0,00 €	-5 918,25 €
Grignols	61 180,44 €	6 410,30 €	54 770,14 €
Labescou	-5 558,22 €	212,68 €	-5 770,90 €
Lartigue	-845,69 €	0,00 €	-845,69 €
Lavazan	21 156,91 €	0,00 €	21 156,91 €
Lerm	-1 112,39 €	782,68 €	-1 895,07 €
Marions	-12 088,56 €	0,00 €	-12 088,56 €
Masseilles	19 283,33 €	0,00 €	19 283,33 €
St-Michel	39 111,12 €	638,05 €	38 473,07 €
Sendets	-6 791,62 €	0,00 €	-6 791,62 €
Sigalens	-12 590,18 €	0,00 €	-12 590,18 €
Sillas	-2 759,73 €	0,00 €	-2 759,73 €
Total général	162 965,83 €	20 669,70 €	142 296,13 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le montant de l'attribution de compensation figurant au tableau 1, soit la somme de : + 1 946.49 euros pour la Commune de COURS LES BAINS, fixé par la délibération communautaire n°DE_27052015_01 du 27 mai 2015 portant fixation des montants des attributions de compensation versées aux communes membres.

-005- SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

Aucune réunion depuis la dernière du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Pas de réunion, mais Valérie DUCASSE informe le Conseil Municipal et souligne la proposition des enseignants qui consiste à mettre en place un atelier de rattrapage pendant les vacances d'Avril.

-006- BUREAU DE VOTE MUNICIPALES :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les tours de permanence au bureau de vote pour les Elections Municipales des 15 et 22 Mars. Les présents se déterminent pour des créneaux horaires. Il faudra contacter les conseillers excusés pour connaître leurs propositions.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Services Fiscaux vient de nous faire parvenir les documents pour réunir la Commission Communale des Impôts Directs ; il nous est demandé de convoquer cette dernière au plus tôt afin de remettre les décisions avant les élections municipales.

Monsieur Le Maire après consultation des conseillers membres de la commission informe le Conseil Municipal qu'il prévoit de la réunir le Lundi 09 Mars 2020 à 14 Heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 25.